

N° 12
JANVIER 2001

LE DROMADAIRE



Bulletin municipal de Drom



LE MOT DU MAIRE

Avec la nouvelle année, nous sommes entrés dans le 21^{ème} siècle. Avec elle encore, nous avons entamé le 3^{ème} millénaire. De plus, 2001 nous est annoncée comme une année d'élections, donc de changements. Pour vous et vos familles, j'espère et je souhaite que l'avenir, qui se présente, sera heureux, confortable et conforme à vos aspirations.

Aujourd'hui, un bref regard en arrière ne semble pas inutile. Il nous permet de revoir et d'évaluer la récente évolution de notre vie quotidienne. Ainsi, après quelques 130 ans d'attente, le "Canal" est enfin réalisé. L'assainissement communal, très attendu, est en bonne voie. Avec un peu de retard, la 1^{ère} tranche, la principale, sera mise en service au printemps 2001. D'autre part, le réseau électrique est en cours de renforcement. Il en a grand besoin. Par enfouissement des câbles, l'amélioration de l'esthétique est conjointement programmée.

Depuis 6 ans, notre adhésion à la Communauté de Communes de Treffort en Revermont a déjà apporté des simplifications notables dans les domaines de la voirie, de l'environnement, de la culture et des loisirs. L'application prochaine de la T.P.U (taxe professionnelle unique) devrait être également intéressante. Dans un autre secteur, celui de l'eau potable, la commune appartient désormais à une structure dynamique importante : le Syndicat Ain - Suran - Revermont.

Dans le cadre de la vie locale, le dernier recensement démontre un accroissement sensible de la population. Au niveau de l'urbanisation, quelques constructions nouvelles et des rénovations ont vu le jour. Du côté municipal, la gestion informatisée de la commune donne satisfaction. D'ici peu, nous devrions même avoir la numérisation du cadastre. Mais les locaux abritant les services de la mairie ne sont pas fonctionnels, ni adaptés. Un réaménagement urgent s'impose. Quant à l'école, bien installée, elle est peu fréquentée. C'est peut-être une question de bon vouloir de la population.

Pour conclure, j'adresse à tous, et à chacun d'entre vous, mes vœux les meilleurs de bonne et heureuse année 2001. A la future équipe municipale, je souhaite bonne chance et bonne réussite, en rappelant qu'il y a obligatoirement des devoirs quand il y a des droits, mais que tout peut être entrepris par des femmes et des hommes de bonne volonté.

Jean CARRIER

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

- ASSAINISSEMENT** Réalisation de la première tranche du réseau de collecte, du génie civil du poste de refoulement du village, des bassins d'infiltration ; démarrage de la construction de la station d'épuration ; mise en place du financement.
- BATIMENTS** Dossier d'aménagement de la mairie.
- CHEMINS ET VOIRIE** Délignage et enrobé à chaud sur le chemin de Ramasse (VC 10) Réparations diverses (point à temps à émulsion), dont les Conches.
- BOIS** Nettoyage des merisiers en Javernaz et des pins Larissio sur les Chaux Vente de balivaux en Javernaz et mise en exploitation de la parcelle d'affouage n°7.
- RESEAUX AERIENS** Etude pour l'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public, téléphone) et l'esthétique de l'éclairage public ; lancement des travaux.
- COLLECTE DECHETS** Installation du P.A.V. (point d'apport volontaire) ; réunion publique d'information.
- EQUIPEMENT** Rachat de matériel de secours (casques F1, tuyaux, sirène).
- C.C.A.S.** Vente de brioches ADAPEI et repas des anciens.
- INTERCOMMUNALITE** Modifications statuts de la communauté de communes (Taxe Professionnelle Unique) ; signature du contrat de rivière, O.P.A.H.
- DIVERS** Organisation du référendum (24/09), cérémonies des 08 mai, 11 novembre, illuminations du village.

Travaux en cours

Assainissement collectif : station d'épuration et poste de refoulement ; modification et enfouissement des réseaux (électricité, éclairage public, téléphone) ; renforcement du transformateur du village ; opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) ; aménagement de la mairie.

ELECTIONS

Pour le référendum, le 24 septembre, les électeurs de Drom ont participé à 37 % : 47 votants (dont 35 exprimés) pour 127 inscrits.

La prochaine consultation est programmée pour les 11 et 18 mars 2001, où nous aurons à élire un conseiller général et les conseillers municipaux.

LE DROMADAIRE

Directeur de publication : Jean Carrier, Maire,

Rédaction, conception, réalisation : Daniel Brochier, Florence Blatrix,

Yves Guillemot (commission information),

Marie-Thérèse Genin (relecture),

Impression : A.G.L.C.A., Bourg-en-Bresse



INFORMATIONS PRATIQUES

La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.

Mairie (tél. & fax) : 04.74.30.67.48 Daniel BROCHIER, adjoint : 04.74.30.62.53
 Jean CARRIER, Maire : 04.74.30.64.64 Paul BONNET, adjoint : 04.74.30.67.15

• **Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont :**

Tél : 04.74.42.38.40 Fax : 04.74.51.37.14

- **Trésorerie :** Bourg Banlieue à Péronnas : 04.74.21.19.44
- **Gendarmerie :** 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers :** 18 Drom : Lieutenant Carrier : 04.74.30.67.17
- **S.A.M.U :** 15
- **Centre Antipoison :** 04.78.54.14.14
- **Réseau d'eau :** Lyonnaise des Eaux, pour tout problème : 04.74.30.01.11
- **E.D.F. :** 04.74.22.19.90 (sécurité, dépannage)
- **Animaux trouvés :** SPA de Dompierre sur Veyle : 04.74.38.71.72 (24h/24 - 7 jours/7)
- **Maison sociale,** rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 04.74.47.13.00.
 - ♦ Assistante sociale : Annick Lamande (permanence le mardi de 9 H à 11 H 30).
 - ♦ Assistante sociale : Céline Beunier : sur rendez-vous les mercredi et jeudi matin.
 - ♦ Puéricultrice : Michèle Rignier (le lundi de 9H30 à 10H30).
 - ♦ Conseillère en économie sociale et familiale : Chantal Vacle (mardi de 11H à 12H).




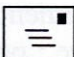
• **Assistants maternelles :**

- ♦ Martine Bonnet (secouriste) ☎ 04.74.90.62.79.
- ♦ Murielle Palamède (secouriste) ☎ 04.74.30.60.56.
- ♦ Isabelle Poncet (secouriste) ☎ 04.74.30.69.56.



• La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes:

Lundi/Mardi	Mercredi	Jeudi/Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
8H 30-12H 18H-19H	Fermé	8H 30-12H 18H-19H	8H 30-12H 15H-19H	8H30-12H

- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11 H 30.  
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.
- **Correspondant de Presse :** Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) Voix de l'Ain
- **Culte :** Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.
- **Le club de l'Age d'Or** se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.
- **Les séances de la Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.
- **La bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H à la Salle de Réunions.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Denise Jacquemet : 04.74.30.68.24
 Paulette Carrier : 04.74.30.64.64
 Andrée Berrucas : 04.74.30.60.92



• **Salle des fêtes :**

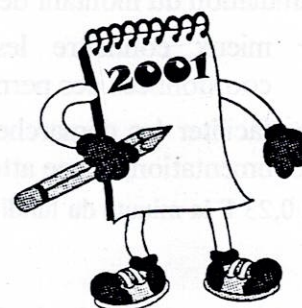
TARIFS ANNEE 2001

	Réunion	1 jour	2 jours
Association de la Communauté de Communes	115 F	225 F	390 F
Particulier de Drom	225 F	560 F	900 F
Autre	340 F	900 F	1 460 F

(Réservation auprès de Daniel Brochier ☎ 04.74.30.62.53)

• **Dates à retenir**

- Samedi 03 Février : Y'aura du boudin avec Patrimoine
 Jeudi 08 février : Concerts à Treffort et Marboz par les écoliers avec les Percussions de Treffort
 et vendredi 09 février
 Dimanche 11 : Elections municipales et élections cantonales
 et dimanche 18 mars
 Dimanche 25 mars : "Enduro des buis" de l'Union Motocycliste de l'Ain
 Samedi 28 et : 6^{ème} Grand Prix Cycliste de la Route Fleurie du Revermont
 dimanche 29 avril
 Dimanche 29 Avril : Bourse d'échanges de l'A.R.C.M.A.
 Mardi 08 Mai : Cérémonie au monument
 Samedi 22 et Dimanche 23
 Septembre : Fête de Drom
 Samedi 10 Novembre : Concours de belote de l'Age d'Or
 Dimanche 11 Novembre : Cérémonie au monument



ET AUSSI,

- Dimanche 28 Janvier : Loto du G.A.S. à Jasseron
 Dimanche 10 Juin : 11^{èmes} rencontres du Revermont aux Conches
 Samedi 9 : 3^{èmes} journées artisanales en Revermont, à Saint-Etienne-du-Bois
 et Dimanche 10 Juin :
 Vendredi 5 Octobre : Fête des Fleurs de la Route Fleurie du Revermont à Ceyzériat

• **Don du sang :**

JASSERON à la Salle des Fêtes	VILLEREVERSURE à la Salle des fêtes
Lundi 5 février de 8 H à 10 H	Vendredi 26 Janvier de 9 H30 à 12 H 30
Jeudi 12 Avril de 8 H à 10 H	Jeudi 12 Avril de 9 H30 à 12 H 30
Lundi 30 Juillet de 8 H à 10 H	Lundi 16 Juillet de 9 H30 à 12 H 30
Lundi 12 Novembre de 8 H à 10 H	Vendredi 2 Novembre de 9 H30 à 12 H 30

• **Horaires déchetteries :**

Simandre : Lundi : 15 - 17 H ; Mercredi : 14 - 17 H ; Samedi : 10 - 12H / 14 - 17 H

Treffort : Lundi : 14 - 17 H ; Mercredi : 9H - 12H / 14 -18 H ; Samedi : 9-12 H / 14-18 H

- **ADMR** (Aide à domicile en milieu rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades. Vous pouvez bénéficier d'aides ménagères, d'auxiliaires de vie, de travailleuses à domicile, et différents services tels que le portage de repas.

Contact : Anita MASDURAUD ☎ 04 74 25 82 62



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN

Pour une information plus complète sur les prestations *familiales*,
trois services permanents sont à votre disposition

ALLOCAF 08 36 671 671

En appelant 7 jours sur 7 le serveur vocal de votre CAF au **08 36 671 671** (1,47 F la minute), vous pourrez connaître, après avoir composé votre numéro allocataire, puis les quatre chiffres de votre code confidentiel:

- le montant et la date de versement de vos prestations,
- vos droits mensuels,
- vos paiements précédents.

Vous pourrez même demander à recevoir une attestation de paiement.



MINITEL 3615 CAF

Consultable 24 h sur 24, le service minitel 3615 CAF (0,84 F la minute *) permet de:

- s'informer sur ses droits (présentation des prestations, diagnostic à partir de votre situation, simulation du montant des aides au logement),
- mieux connaître les services de la CAF de l'Ain (détail des aides d'action sociale, coordonnées des permanences d'accueil ...)
- faciliter les démarches administratives (signalement d'un changement de situation, demande de documentation, d'une attestation de paiement ou d'un formulaire d'aide au logement).

* ou 0,23 F la minute du lundi au vendredi de 19 h à 8 h, le week-end et les jours fériés.

INTERNET www.caf.fr

En se connectant sur le site internet www.caf.fr, vous pourrez en permanence:

- prendre connaissance des conditions d'attribution de toutes les prestations versées par la CAF,
- mieux connaître le rôle des CAF,
- obtenir les imprimés de demandes des prestations,
- et même pour les étudiants, saisir en ligne une demande d'aide au logement.

TRÉSORERIE

La Trésorerie de Villereversure a fermé ses portes le 1^{er} janvier 2001.
La commune de Drom est désormais rattachée à la Trésorerie Bourg-Banlieue, allée Grange Magnien à Péronnas.



ÉTAT CIVIL 2000



Naissance

Loïc Rolando
Le 7 décembre

† Décès

Angèle Bonnet le 19 janvier
Henri Brun le 20 décembre

Avec cette année 2001, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Revermont entre officiellement dans sa dernière ligne droite puisque son terme initial est prévu pour décembre prochain.

Réunies en un Syndicat Mixte, douze communes ont mis en commun leurs moyens pour mener une politique cohérente de l'habitat ancien. Cette action consiste à aider la mise aux normes de confort des logements des propriétaires occupants (sous réserve d'un plafond de ressources), voire à assurer le renouvellement d'équipements anciens (chauffage, sanitaires, toitures, portes et fenêtres). Elle contribue aussi à la réhabilitation de logements loués ou vides en vue de leur location : elle favorise ainsi le maintien d'un patrimoine bâti en bon état, assure de plus sa rentabilité en proposant des logements permettant l'accueil des habitants dans du bâti ancien.

DES AIDES FINANCIERES

Pour les propriétaires occupants ; si :

- votre logement a plus de 20 ans,
- votre revenu imposable ne dépasse pas un certain plafond,
- vous effectuez des travaux d'amélioration (chauffage, sanitaires, isolation, couverture) ou d'adaptation (handicap, mobilité réduite)

➔ Vous pouvez bénéficier de la Prime d'Amélioration de l'Habitat correspondant à 25 % du montant des travaux pour un montant maximum de 85 000 F. de travaux.

D'autres aides peuvent se rajouter dans certains cas (caisses de retraite, Région)

Pour les logements locatifs ; si :

- vous envisagez d'acquérir un logement en location
- vous êtes propriétaire d'un logement vacant que vous souhaitez louer
- ce logement a plus de 15 ans
- il est inconfortable et nécessite des travaux d'amélioration

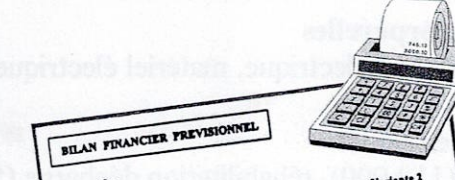
➔ Vous pouvez bénéficier d'une subvention de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat correspondant à 25 % du montant des travaux subventionnables.

Des majorations sont possibles jusqu'à un taux de 45 % sous conditions.

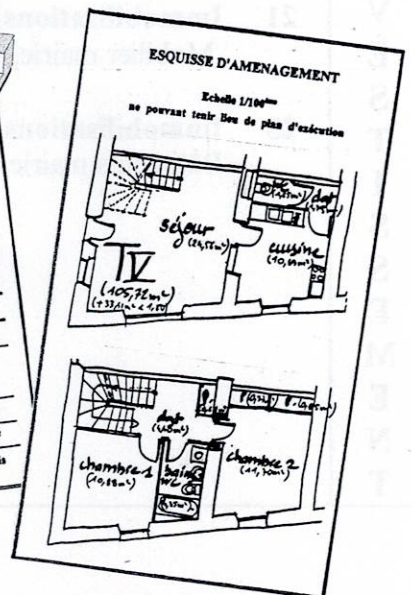
• Une étude préalable et gratuite permet de juger de la faisabilité du projet : proposition d'aménagement, estimation des coûts, plan de financement.

• Les demandes de subvention doivent être déposées avant décembre 2001, mais vous disposez d'un délai de deux ans pour réaliser les travaux.

• Les travaux ne peuvent commencer qu'après l'accord de subvention.



	Variante 1 1 logement à loyer libre	Variante 2 1 logement conventionné
COUT OPERATION		322 000 F TTC
Subvention d'Etat-ANAH	63 000 F	102 000 F
Subvention Région Rhone Alpes	/	12 000 F
TOTAL DES SUBVENTIONS	63 000 F	114 000 F
RESTE A FINANCER	259 000 F	208 000 F
Remboursement annuel Prêt bancaire (taux 5,5 % durée 10 ans)	30 000 F	20 400 F
REVENU ANNUEL BRUT*	- 3 700 F	- 6 600 F
SOLDE ANNUEL BRUT	2 500 F / mois**	1 700 F / mois
LOYER T3 de 75 m²		



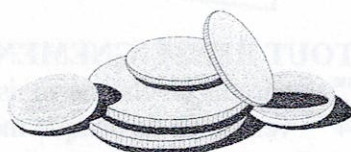
POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Des permanences ont lieu les 1^{er} et 3^{ème} vendredis de chaque mois en mairie de Ceyzériat
et les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois en mairie de Villereversure
avec le CAL-PACT de L'Ain, 11 rue Brillat Savarin à Bourg (04.74.21.02.01)

BUDGET PRINCIPAL 2000

DEPENSES

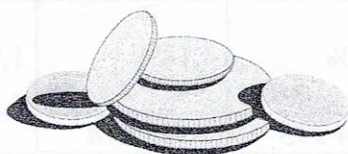
F O N C T I O N N E M E N T	011 Charges à caractère général	244 300
	Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien bâtiments, réseaux et forêts, assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunications, impôts et taxes, fournitures scolaires.	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	93 900
	65 Autres charges de gestion courante	141 586
	Indemnités maire et adjoints (48 000), participation école Jasseron (6 000), subventions (16 420), O.P.A.H. (5 000), syndicat du Suran (34 248).	
	66 Charges financières	600
	Intérêt des emprunts	
	67 Charges exceptionnelles	710 100
(dont 700 000 virés au budget assainissement)		
022 Dépenses imprévues	28 265	
023 Virement à la section d'investissement	188 521	
<i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i>		
	Dépenses de l'exercice	1 407 272
	TOTAL DEPENSES	1 407 272
I N V E S T I S S E M E N T	001 Déficit reporté	0
	16 Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	2 000
	21 Immobilisations corporelles	90 000
	Mobilier mairie, réseau électrique, matériel électrique et Salle des Fêtes	
	23 Immobilisations en cours	160 000
Bâtiments mairie (110 000), réhabilitation décharge (50 000)		
	TOTAL DEPENSES	252 000



RECETTES



F O N C T I O N N E M E N T	70	Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de bois, concessions cimetière	8 000
	73	Impôts et taxes Contributions directes (127 805), pylônes électriques (27 936), droits de mutation (32 000)	187 911
	74	Dotations, subventions, participations Dotations de l'Etat, participation autres collectivités, dotation élus locaux.	240 822
	75	Autres produits de gestion courante Location immeubles	35 000
	76	Produits financiers	20
		Recettes de l'exercice	471 753
	002	Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement reporté de 97 sur 98	935 519
	TOTAL RECETTES	1 407 272	
I N V E S T I S S E M E N T	001	Solde investissement reporté (excédent 1999)	26 029
	10	Dotations, fonds divers et réserves Fonds de compensation de la TVA (29 935), excédents de fonctionnement capitalisés (37 694)	15 450
	13	Subvention d'investissement Subvention du syndicat d'électricité pour l'éclairage public	20 000
	16	Dépôts et cautionnements reçus	2 000
	021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	188 521
		TOTAL RECETTES	252 000



BUDGET ASSAINISSEMENT 2000

DÉPENSES			RECETTES			
E X P L O I T A T I O N	65	Charges de gestion courantes	40 000	70	Gestion courante Redevance	10 000
	66	Charges financières (intérêts ouverture de crédit)	10 000	77	Produits exceptionnels	40 000
	TOTAL		50 000	TOTAL		50 000
I N V E S T I S E M E N T	001	Déficit reporté	32 176			
	21	Immobilisations corporelles (terrains)	10 000	16	Emprunts reçus (ouverture de crédit)	2 500 000
	23	Immobilisations en cours	4 700 000	005	Autofinancement complémentaire - subvention départementale (1 582 176) - subvention communale (660 000)	2 242 176
	TOTAL		4 742 176	TOTAL		4 742 176

FISCALITÉ LOCALE

Participation des contribuables de Drom en 2000

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle	Contribution communale
Commune					
Taux	6,36%	8,85%	39,73%	7,59%	
Produit	49 010	40 900	32 256	5 996	128 162
Intercommunalité					
Taux	1,81%	2,33%	6,87%	2,32%	
Produit	13 948	10 768	5 578	1 833	32 127
Département					
Taux	4,23%	5,38%	18,92%	6,00%	
Produit	31 489	24 863	282	4 740	61 374
Région					
Taux	1,30	1,68%	4,18%	1,97%	
Produit	8 107	7 764	62	1 556	17 489
Totaux	102 554	84 295	38 178	14 125	239 152

LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le 8 novembre, les 22 membres du Conseil Communautaire de Treffort-en-Revermont, ont décidé à l'unanimité l'adoption d'une Taxe Professionnelle Unique. Une étape supplémentaire qui renforce les liens de la solidarité intercommunale.

Le fonctionnement « actuel » (avant 2000) : Chaque commune perçoit quatre taxes de la part de ses contribuables : la taxe d'habitation (T.H.), la taxe sur le foncier bâti (F.B.), sur le foncier non bâti (F.N.B.) et la taxe professionnelle (T.P.). Les taux en sont décidés chaque année par le conseil municipal qui dispose ici d'un moyen pour équilibrer son budget, en fonction des dépenses qu'il projette. L'effort fiscal demandé doit aussi correspondre à un niveau de commodités et de prestations offert par la collectivité. Les variations de ces taxes sont très précisément réglementées, pour chacune d'entre elles, et sont, de plus, liées entre elles.

Par ailleurs, d'autres collectivités perçoivent les mêmes taxes sur les mêmes bases, en y appliquant chacune leur taux : le département, la région et, le cas échéant, des E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) : syndicat de communes (district) ou, depuis quelques années, **communauté de communes**.

Pour la **taxe professionnelle**, la base d'imposition retenue pour chaque entreprise est déterminée en fonction de la valeur de son matériel d'exploitation, des salaires qu'elle a versés (ou, dans certains cas, des recettes réalisées) et de la valeur locative des bâtiments et terrains qu'elle utilise. Certaines entreprises en sont exonérées (petites entreprises artisanales, exploitations agricoles et coopératives par exemple).

Les disparités de revenus entre les communes sont atténuées par des fonds de péréquation, départemental et national, qui redistribuent aux communes les moins « riches » une partie du revenu écrêté sur les communes les mieux nanties (accueillant des centrales électriques, des usines, etc.). En 2000, Drom a ainsi bénéficié de 69 095 F. de dotations.

Le nouveau principe : Avec une Taxe Professionnelle Unique, toutes les entreprises de la communauté de communes seront soumises à un même taux, appliqué

par la communauté, et le prélèvement dû à la commune disparaîtra. Ce sera la seule ressource fiscale de la communauté, qui ne percevra alors plus de taxe d'habitation, ni de taxes foncières (bâti et non bâti). Ces trois dernières taxes ne seront plus perçues que par les communes.

La communauté bénéficiera alors d'une dotation de fonctionnement majorée, qui sera redistribuée aux communes sous deux formes : un transfert de compétences (et de charges) des communes vers la communauté, et des dotations de solidarité destinées à compenser les diminutions de ressources constatées par les communes.

Quant aux communes, elles retrouvent la maîtrise totale des trois autres taxes (qui ne sont plus liées à la T.P.), conservent un niveau de revenu équivalent au moment du changement, et abandonnent à la communauté leurs charges liées au développement économique.

La mise en œuvre : Une période de dix ans a été décidée pour que les taux des douze communes convergent progressivement vers un taux unique. Une commission de transfert des charges est créée entre la communauté et les communes membres, sous l'autorité des douze conseils municipaux ; elle est composée d'un représentant par commune.

Incidences pour Drom : Le tableau sur la fiscalité locale indique, pour les contribuables de Drom, les taux appliqués par les différentes collectivités et les produits perçus.. Ainsi, la T.P. payée au profit de la commune (5 996 F.) et de la communauté (1 833 F.) représente une recette de 7 829 F., correspondant à un taux total de 9,91 %. Ce taux passerait, sur les dix prochaines années, à 13,32 %, au bénéfice unique de la communauté qui ne percevra plus aucun produit sur les trois autres taxes. Par ailleurs, une dotation de compensation sera reversée par la communauté à la commune, compensant le « manque à gagner ».

SERVICE DE L'EAU POTABLE

La distribution de l'eau potable à Drom, Ramasse, Montmerle et Chavannes a été assurée par le syndicat des eaux de Chavannes, jusqu'à sa dissolution le 31/12/2000. La gestion du service et l'entretien des installations étaient alors confiés à la Lyonnaise des Eaux.

Au cours de l'année 2000, la commune de Drom a décidé de transférer sa compétence sur l'eau au syndicat intercommunal des eaux Ain/Suran/Revermont. A partir du 1^{er} janvier 2001, celui-ci est chargé à la fois de la production et de la distribution de l'eau dans le périmètre des communes adhérentes.

Le syndicat intercommunal des eaux Ain/Suran/Revermont est constitué par 16 communes du Revermont, dont la population est de 9 500 habitants environ, ayant consommé 1 400 000 m³ d'eau en 1999.

Le nouveau syndicat intercommunal des eaux Ain / Suran / Revermont, après délibération, a choisi de déléguer par affermage le mode de gestion du service de l'eau, selon les dispositions de la Loi "Sapin" de 1993. En conséquence, un appel d'offres a été lancé pour la mise en concurrence d'entreprises spécialisées. La mission du fermier, à qui incombe la charge, porte sur :

- l'entretien et le fonctionnement des installations : pompage, traitement, réservoir, conduite et branchements,

- l'entretien et le renouvellement des vannes, compteurs et équipements hydrauliques et électromécaniques,

- l'entretien de l'ensemble des branchements particuliers,

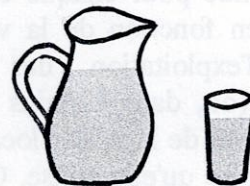
- la surveillance de la qualité de l'eau,

- la gestion des abonnés : abonnements, facturation, règlements et relève des compteurs une fois l'an.

Le fermier perçoit une redevance sur les usagers.

Le syndicat concédant exécute et finance seulement les travaux autres que ceux d'entretien courant.

Après analyse des réponses au marché et des négociations, le contrat d'affermage a été attribué à la Lyonnaise des Eaux, déjà connue dans notre secteur. Ce contrat est établi à compter du 1^{er} janvier 2001, pour une durée de 10 ans et selon les conditions tarifaires ci-jointes.



EAU POTABLE

Coût au 1^{er} janvier avec A/S/R et Lyonnaise des eaux

Frais d'accès	Consommation	Part fermière Lyonnaise des Eaux	Part syndicale A/S/R	Agence de l'eau + F.N.D.A.E.	Coût HT usagers	TVA
150 F pour tout nouvel abonné	Fixe	160 F/an	107 F/an		267 F/an	5,5%
	De 0 à 500 m³	2,13F/m ³	2,05F/m ³	0,4149F/m ³	4,595F/m ³	5,5%
	+ de 500 m³	1,42F/m ³	0,37F/m ³	0,4149F/m ³	3,205F/m ³	5,5%
	Pour 100 m³ annuel :	373 F	312 F	41,5 F	726,5 F	40 F
	766,5 F TTC					

ASSAINISSEMENT

Chronologie

L'idée de l'assainissement collectif communal est lancée en septembre 1995. Elle est concrétisée aussitôt par l'inscription de la commune de Drom dans le schéma général d'assainissement du contrat de rivière du Suran.

En 1996, la DDA propose un Avant Projet Sommaire qui doit servir de base d'étude à cette réalisation. Celle-ci est envisagée à l'horizon 2000.

En 1997, des essais d'infiltration, tentés au lieu-dit "Sur les Mollards", s'avèrent positifs. La DDA est désignée comme maître d'œuvre du projet.

En 1998, le terrain prévu pour l'infiltration des rejets est acheté. La parcelle communale voisine est réservée aux bâtiments de la station. Compte tenu de leur ampleur, les travaux seront réalisés en 3 tranches. Les demandes de subventions sont adressées au Département, à l'Agence de l'eau et, par l'intermédiaire du Contrat de Rivière, à la Région.

En 1999, dans le cadre des marchés publics, la procédure d'appel d'offres est lancée. Elle concerne une 1^{ère} tranche ferme et une 2^{ème} tranche conditionnelle. Elle comprend 3 lots de travaux.

- Dans la 1^{ère} tranche, le lot n° 1 est constitué par les canalisations, le génie civil du poste de refoulement et la création des bassins d'infiltration. Il est adjugé à l'entreprise Pettini-Brunet, pour la somme de 2.400.000 Francs H.T.
- Le 2^{ème} lot concerne l'équipement du poste de refoulement. Il est confié à 01 Pompage pour 100.000 Francs H.T.
- Le 3^{ème} lot est attribué pour 1.100.000 Francs H.T., à l'entreprise SADE. Il s'agit de la construction de la station d'épuration.

Le 21 février 2000, après l'invasion du village par les gros engins de terrassement, les premiers coups de pioches du chantier ont été donnés. Les essais du réseau de canalisations, en vidéo, eurent lieu en septembre. Quant aux massifs d'infiltration, ils étaient achevés en octobre.

Un peu tardivement, la construction de la station d'épuration a débuté le 18 octobre 2000. Les 2 décanteurs sont aujourd'hui en cours de réalisation. Ils sont coulés et moulés sur place, selon la technique du béton projeté, dans des entonnoirs impressionnants, spectaculairement creusés en pleine roche.

Dans l'état actuel des travaux, on ne peut pas envisager une mise en service avant le printemps 2001.



Desserte

En plus de la fromagerie, dans la 1^{ère} tranche de travaux, 45 tabourets de branchement ont été installés, couvrant environ la moitié du parc de logements du village. Tous les immeubles disposant d'un raccordement au réseau d'eau potable sont pourvus d'office d'un regard, installé en limite de la voie publique.

Quelques propriétaires, désireux d'équiper des parcelles ou des immeubles n'ayant pas l'eau, ont pu faire réaliser à leurs frais un branchement particulier, par l'entreprise opérant sur le site.

Une antenne, commune à 4 usagers difficilement raccordables, a été construite sur terrain privé. L'accord a été traité par une convention entre les intéressés et l'entreprise.



Taxes et redevances

Dès la mise en service de l'égout, tout immeuble équipé pour l'assainissement sera assujéti

- **Au droit de branchement** à l'égout, d'un montant forfaitaire de 3.000 Francs.
- **A la redevance d'assainissement, si la parcelle dispose de l'eau.**

La redevance comprend:

- **Une prime fixe** ou abonnement de 360 Francs par an
- **Une prime proportionnelle à la consommation d'eau**, à raison de 4 Francs le m³.

Pour les immeubles raccordables, mais construits postérieurement à la mise en service de l'égout, la participation forfaitaire au raccordement sera de 10.000 Francs. La réalisation du branchement se fera sous le contrôle de la commune.

Convention

La fromagerie n'est pas soumise à la redevance, ni au droit de branchement, mais une convention particulière lui impose une participation à l'investissement, pour un montant de 100.000 Francs, payable à la mise en service de l'égout. Elle participera également au fonctionnement, à hauteur de 50 % de la dépense d'exploitation annuelle (estimée à 20.000 Francs environ). Moyennant quoi, la fruitière aura aussi à sa charge la construction d'un prétraitement aéré, dans lequel ses effluents devront obligatoirement transiter, avant de rejoindre le réseau collectif d'assainissement.

Les exploitations agricoles ne sont pas assujetties.

RECAPITULATION DES DÉPENSES

Assainissement 1^{ère} tranche

1. Station d'épuration et évacuation :

Station d'épuration (400 équ. hab)	1 100 000,00
Bassins d'infiltration – finition	115 000,00
Divers:recherches, géologue officiel, maîtrise d'œuvre, coordination	<u>75 000,00</u>
	H.T. 1 290 000,00

2. Refoulement : transport des eaux usées :

Poste de refoulement	
- génie civil.....	117 500,00
- équipements.....	99 000,00
Conduite de refoulement (700 ml).....	326 500,00
Divers:achat de terrain, maîtrise d'œuvre, coordination.....	<u>37 000,00</u>
	HT. 580 000,00

3. Collecte :

Réseau de collecte.....	1 497 100,00
Branchements particuliers	390 300,00
Divers:contrôle du réseau, maîtrise d'œuvre, coordination.....	<u>142 600,00</u>
	H.T. 2 030 000,00

L'ensemble H.T 3 900 000,00

TVA 764 400,00

TTC 4 664 400,00

FINANCEMENT

La commune de Drom a contracté un emprunt de 1 300 000 Francs auprès du Crédit Agricole, à compter du 15 décembre 2000 avec un taux fixe de 5,35%.

Cet emprunt est remboursable trimestriellement en 20 ans. Une ligne de trésorerie de 1 200 000 F est ouverte pendant 2 ans pour une plus grande souplesse de règlement.

De plus grâce à des excédents antérieurs de trésorerie, la commune peut assurer un autofinancement de 700 000 Francs environ.

Total subventions	2 631 750,00
Emprunt	1 300 000,00
Autofinancement	<u>732 650,00</u>
Total règlement	4 664 400,00

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

A Drom, le mois de février 2000 aura été celui d'un progrès supplémentaire en matière de collecte et de traitement des déchets. Le 21 a vu débuter le grand chantier de l'assainissement collectif (déchets liquides), et c'est le 23 que sont arrivées les bennes du Point d'Apport Volontaire (déchets solides).

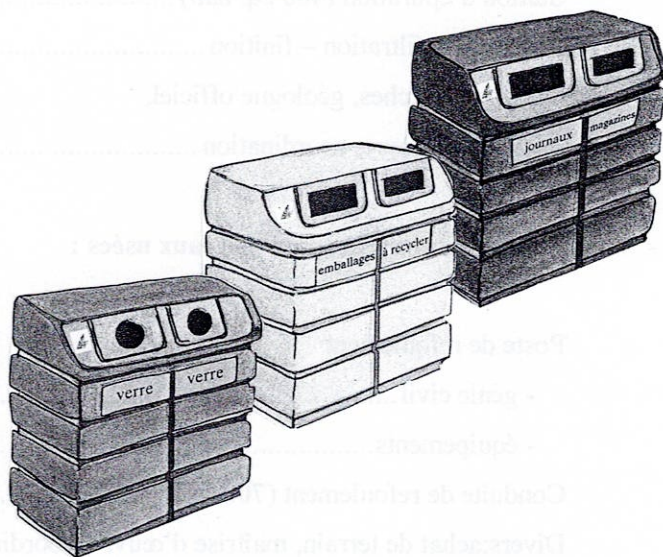
En matière de déchets solides, nous avons progressivement pris l'habitude de trier et d'évacuer nos déchets suivants des filières de plus en plus spécialisées. Ce fut d'abord la collecte hebdomadaire des ordures ménagères, puis la benne à verre, la collecte d'encombrants avant la construction de deux déchetteries par la Communauté de Communes. Maintenant, nous sommes donc, en plus, équipés pour le recyclage d'une partie des emballages ménagers.

En 1999, la Communauté de Communes a collecté 1 751,96 tonnes d'ordures ménagères (soit 219 kilos par habitant) et réceptionné 1 090,89 tonnes de déchets sur les déchetteries (soit 136 kilos par habitant). En 2000, sur les sept premiers mois de fonctionnement, 146,65 tonnes d'emballages ont été recyclées par les P.A.V. (soit 18 kilos par habitant, ou une moyenne annuelle de 31 kilos). Nous produisons donc une moyenne de 386 kilos de déchets par an et par habitant.

Toutes ces opérations génèrent un coût, réparti entre la collecte, le transport, l'enfouissement au centre de la Tienne (**305 F. H.T. la tonne**), la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP : **60 F. H.T. par tonne de déchets non valorisés**) et les frais de fonctionnement. Les charges évitées par les déchets recyclés viennent diminuer ce coût. Par ailleurs, l'engagement au tri sélectif et à la valorisation permettent à la collectivité de bénéficier du taux réduit de T.V.A. de 5,5% (au lieu de 19,6 %).

Après la voirie, le traitement des déchets constitue le poste le plus important du budget de la Communauté de Communes avec un montant de 2,2 millions de francs pour cette année 2000, soit environ **272 francs par habitant**, comprenant la collecte et le traitement des ordures ménagères (187,50 F.), le fonctionnement des deux déchetteries (72 F.) et des 17 P. A. V. (12,50 F.)

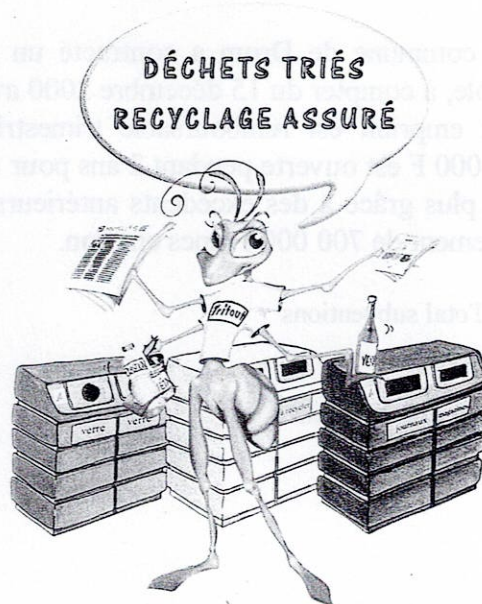
Ainsi, ce sont les déchets non valorisés qui sont responsables du coût toujours croissant de ce service, d'où l'intérêt pour chacun de réduire le plus possible le poids des ordures ménagères.



Les emballages ménagers

Le principe de la collecte sélective est d'identifier des matériaux bien spécifiques qui peuvent être recyclés. Tous ces déchets, ainsi valorisés, connaîtront une nouvelle vie et, surtout, n'auront pas à être définitivement jetés, entraînant un gaspillage de nos ressources naturelles, une forme de pollution de notre environnement, et un coût pour la collectivité.

Sur les sept premiers mois de fonctionnement des *Point d'Apport Volontaire* (P.A.V.), 146,65 tonnes de matériaux ont pu être recyclées, mais plus de trois tonnes ont été refusées et sont retournées dans le circuit « traditionnel ». De la qualité du tri dépend la diminution du coût de traitement.



La qualité du tri

Il est important de bien respecter les consignes précisées dans le guide du tri, quitte à jeter dans la poubelle traditionnelle tout emballage pour lequel subsiste un doute. Il est principalement interdit de déposer des sacs en plastique, pots de yaourt ou de crème dans les emballages, de la vaisselle en verre dans le verre et du papier absorbant dans le papier.

Pour optimiser l'espace et faciliter le tri secondaire, il est nécessaire de plier les cartons et écraser les bouteilles en plastique dans le sens de la longueur. Enfin, il convient aussi d'utiliser tous les orifices des bennes pour un remplissage régulier et ne pas déposer de déchets à côté.

Lorsque la station d'épuration sera terminée, un emplacement plus propre et accueillant sera aménagé à côté pour les trois conteneurs auxquels viendront se rajouter une poubelle et un totem d'information.

Ce qui n'est pas recyclable

Le plan départemental d'élimination des déchets n'étant toujours pas fixé, nous ne savons pas comment ni où seront traités les déchets ultimes de notre secteur. La construction d'un four d'incinération paraît une nécessité pour traiter l'ensemble de ces déchets, mais l'échéance semble encore bien lointaine.

Pour l'instant, les déchets ménagers de la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont (C.C.T.E.R.) sont traités sur le site de la Tienne, à Viriat ; ce sont les déchets contenus dans notre poubelle traditionnelle et les bennes tout venant et encombrants des déchetteries. Ils représentent **45 tonnes par an pour la commune de Drom**, soit 0,07 % du tonnage traité par le Centre d'Enfouissement Technique de la Tienne. Il est important que nous recyclions au maximum pour réduire le poids de ces déchets.

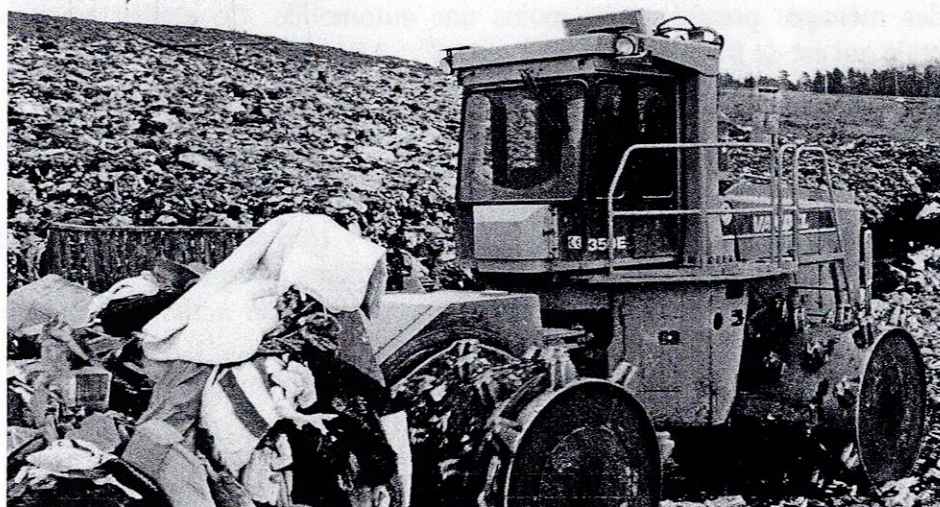
La C.C.T.E.R. est liée par une convention, renouvelable tous les ans, avec la Communauté de Communes du Bassin de Vie de Bourg en Bresse (C.C.B.V.B.). Le centre de la Tienne a accueilli **63 000 tonnes de déchets en 1999** ; des dispositions ont été prises par les élus de la C.C.B.V.B. pour limiter l'augmentation du tonnage entrant pour l'année 2000. Pour l'année 2001, de nouvelles mesures seront prises dans le but de préserver la durée de vie du site de la Tienne avec, notamment, l'interdiction des Déchets Industriels Banals (D.I.B.) des entreprises extérieures à la C.C.B.V.B..

Le problème des déchets verts

Les déchets verts des deux déchetteries de la C.C.T.E.R. sont acheminés vers la composterie de la Tienne. Cette plate-forme a, quant à elle, accueilli 9 500 tonnes de déchets verts en 2000, soit une augmentation de plus de 26 % par rapport à 1999.

Une telle augmentation devenant impossible à gérer, malgré l'extension de la plate forme et de gros investissements matériels en 1999 et 2000, les élus de la C.C.B.V.B. ont pris la décision de ne plus accepter les déchets verts produits à l'extérieur de leur territoire à partir du 1^{er} janvier 2001.

Pour la C.C.T.E.R., le marché, passé avec l'entreprise Berrod, fixe le traitement jusqu'en juillet 2001. Après cette date, la C.C.T.E.R. devra avoir trouvé une ou plusieurs solutions pour le traitement de ces déchets.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Récemment, quelques informations complémentaires nous sont parvenues concernant le recensement général de la population en 1999.

Au 8 mars 1999, Drom compte 160 habitants.

Il y a 82 hommes et 78 femmes.

La densité est de 21 habitants au km².



Evolution

Il y avait 146 habitants en 1990. Aujourd'hui, nous avons 14 personnes en plus soit une augmentation de 9,6 %.

Sur l'ensemble du département, la variation est de + 9,4 %.

Nous avons enregistré 14 naissances contre 13 décès. En outre, un flux de 13 nouveaux venus au village a été constaté.

Age

A Drom, 13 personnes ont 75 ans et plus, soit 8,1 % de la population. Dans le département, il y en a seulement 6,7 %.

Nous avons 42 jeunes de moins de 20 ans, soit 26,3 % de la population. Dans le reste du département, ce pourcentage est de 26,9 %.

Habitat

Il n'y a pas d'immeuble collectif à Drom et peu de locatif.

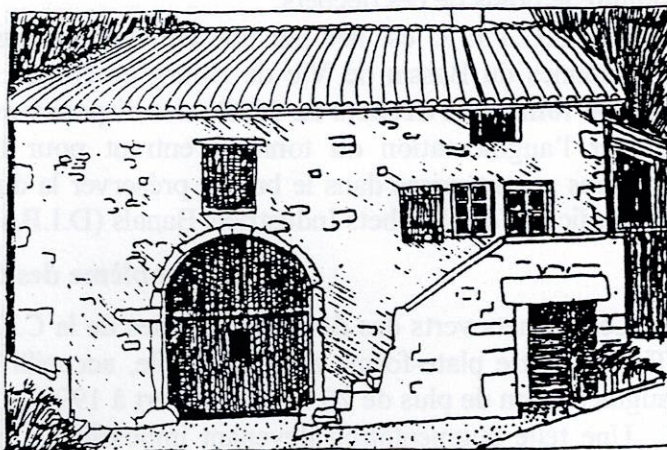
81,7 % des ménages sont propriétaires de leur logement.

Il y a 60 résidences principales,
25 résidences secondaires,
8 habitations vacantes

soit 93 logements au total dans la commune.

Le parc de logements est très ancien. Seuls 34 sont construits depuis la dernière guerre, c'est à dire 36,3 %. Dans le département, cette proportion est de 66,1 %.

La plupart des résidences principales ont au moins une baignoire et une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.



L'automobile

A Drom, 86,7 % des ménages possèdent au moins une automobile. Ce chiffre est proche de la moyenne départementale qui est de 87,5 %.

Activité

Sur les 160 habitants de la commune, la moitié est active soit 80 personnes. On y trouve 44 hommes et 36 femmes, seulement 2 sont demandeurs d'emploi.

Vingt personnes exercent leur activité au village et sont à leur compte.

La majorité, 58 personnes, travaillent hors de la commune et sont salariés.



LES BRUITS DE VOISINAGE

Le bruit constitue une préoccupation majeure des Français. Par arrêté du 4/8/2000, Monsieur le Préfet nous informe de la nouvelle réglementation en matière de bruits de voisinage. Les bruits peuvent être liés au comportement, aux activités exercées sans précaution ou aux loisirs bruyants.

Ils ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité et à la santé de l'Homme. En période nocturne, de 22 heures à 7 heures, l'infraction est constatée à partir d'un niveau ambiant de 25 décibels.

Dans les lieux publics (sauf dérogation particulière ou en cas de fête publique) sont interdits tous les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur agressivité ou leur répétition quelle qu'en soit la provenance:

- appareil de diffusion sonore ou musique amplifiée
- réglage de moteurs (sauf de courte durée)
- pétards, artifices ou similaires

Activités professionnelles (hormis les cas de travaux publics ou nécessités par l'urgence, notamment entre 22 h et 7 h, les dimanches et jours fériés) toutes les précautions doivent être prises, pour ne pas occasionner de gêne, par les utilisateurs de:

- appareils produisant vibrations et nuisances sonores
- groupes réfrigérants et de pompage
- bâtiments ou exploitations d'élevage (bruits d'animaux)

Activités sportives et de loisirs

Toutes les mesures utiles doivent être prises pour ne pas générer de nuisances par les activités telles que:

- ball-trap, moto-cross, karting, stand de tir, etc...
- piano-bar, restaurant, bal, spectacle, sport, discothèque, cinéma pour ceux-ci, le niveau est de 105 dB(A) d'une durée ne dépassant pas 15 minutes.

Propriétés privées



De jour comme de nuit, il est interdit de laisser aboyer, hurler ou gémir des animaux, de façon répétée ou prolongée.

En cas de bricolage et de jardinage, les tondeuses à gazon, les motoculteurs et autres engins bruyants ne sont autorisés que:

- **Jours ouvrables** de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- **Samedis** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- **Dimanches et jours fériés** de 10 h à 12 h



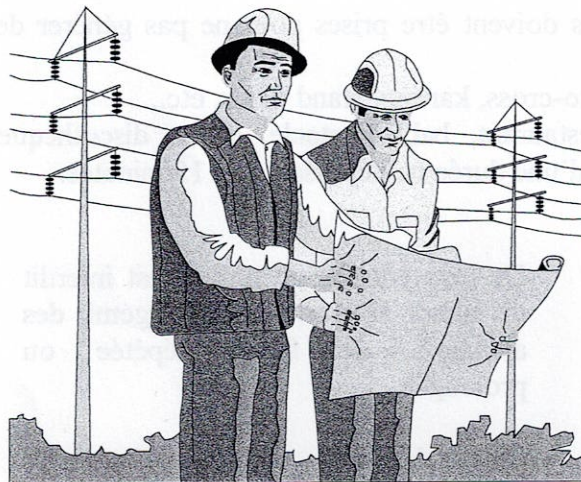
INCIVILITE (encore)

Encore . . . et toujours, des comportements que l'on espère isolés, mais qui sont lassants, désespérants. La place publique, des équipements mis à la disposition de tous par la collectivité, des embellissements dus au travail de bénévoles : un banc, des fleurs, les toilettes publiques, et aussi des propriétés privées sont l'objet de dégradations qui peuvent paraître minimes, mais qui en disent long sur l'éducation de leurs auteurs . . . ou des adultes qui en ont la responsabilité, s'il s'agit de mineurs.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Après le transformateur de l'Enclos, c'est maintenant au tour de celui du village de céder la place à un plus jeune et plus puissant. Après quelques retards et diverses modifications successives dans le projet, les travaux viennent de débiter à la fin de l'année. Un nouveau transformateur, plus puissant (400 KvA au lieu de 160), plus large mais moins haut, sera bientôt mis en place, juste derrière l'actuel, avant que ce dernier ne disparaisse pour lui laisser un accès technique. Il alimentera le village et un poste secondaire, destiné à la station d'épuration. La grande nouveauté résidera surtout dans l'enfouissement des lignes : ce renforcement du réseau sera l'occasion de supprimer les lignes aériennes sur toute la zone où la distribution sera modifiée. Parallèlement, sur ce même site, les autres réseaux aériens subiront le même sort : éclairage public et France Télécom. En effet, ce type de travaux d'embellissement, coordonnés et dus à une nécessité technique à l'origine (le renforcement et la modification du réseau électrique) bénéficie des taux d'aides les plus élevés.

Pour un montant total de 740 000 F. pour le réseau électrique, 215 000 F. pour l'éclairage et 250 000 F. pour le téléphone, la commune n'aura à sa charge, respectivement, que 74 000 F., 88 000 F. et 97 000 F. Sur ce même secteur, quinze points lumineux remplaceront les éclairages actuels, pour un montant de 150 000 F. H.T.. Grâce à l'intervention du Syndicat Départemental d'Electricité, ces travaux peuvent être envisagés en même temps que le lourd chantier de l'assainissement car leur financement s'étalera sur plusieurs années. Ainsi, bientôt, plus de fils disgracieux depuis l'ancienne route de Ramasse jusqu'à la mairie et la fromagerie, et depuis la maison Tabouret jusqu'à la maison Guillemot.



FORÊT COMMUNALE

La parcelle de bois N° 5, à Javernaz, vient d'être exploitée sur trois années par quatre affouagistes. Libérée de son bois coupé, cette parcelle a été rendue très propre, sans souche vraiment apparente. Les treize arbres, marqués par l'O.N.F, ont été vendus le 09 décembre pour un prix de 360 F. ; ce montant modeste s'explique par la nature de ce bois, utilisable uniquement pour le chauffage. Un hêtre, destiné au chauffage aussi, a été vendu à la Rousse à la demande de l'O.N.F.

La parcelle N° 7 vient d'être mise en exploitation sur trois années ; deux affouagistes seulement se sont fait inscrire.

La plantation des pins sur les Chaux se présente bien ; les lignes sont très apparentes et en pleine croissance : le nettoyage fait par l'O.N.F. a favorisé leur développement.

Puissent l'homme et la nature continuer ici harmonieusement leur travail.

CONTRAT DE RIVIÈRE DU SURAN

La procédure était engagée depuis fin 1994, le contrat de rivière du Suran est désormais signé depuis le 1^{er} mars 2000.

Rappelons tout d'abord l'esprit d'un tel contrat. Suite à un diagnostic et à des propositions, il consiste à établir un programme cohérent d'actions d'aménagement autour d'un cours d'eau. La totalité du bassin versant de la rivière est concernée, pour la préservation, la restauration et l'entretien de tout son écosystème.

La procédure a été organisée conjointement par le *Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran* (dont Drom fait partie), dans l'Ain, et le *Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Suran*, dans le Jura. Toutes les parties concernées ont collaboré à sa mise en œuvre : collectivités, associations, services administratifs, pour établir un contrat correspondant aux attentes de chacun, malgré des intérêts semblant parfois antagonistes et le chevauchement de plusieurs entités administratives aux politiques différentes (deux départements, deux régions, deux chambres d'agriculture, deux directions régionales pour l'environnement . . . mais, par contre, une seule agence de l'eau).

Les premières réflexions et rencontres préparatoires entre les élus des deux départements ont eu lieu de 1990 à 1995 pour obtenir, le 25 juin 1995, l'agrément par le Comité National du *Dossier Sommaire de Candidature*. De 1995 à 1999 ont été réalisées des études complémentaires et les concertations avec les collectivités territoriales et les financeurs. Le programme d'actions a été agréé le 3 juin 1999 et le contrat définitif a été signé le 1^{er} mars 2000. Les actions prévues pourront être réalisées entre 2000 et 2005.

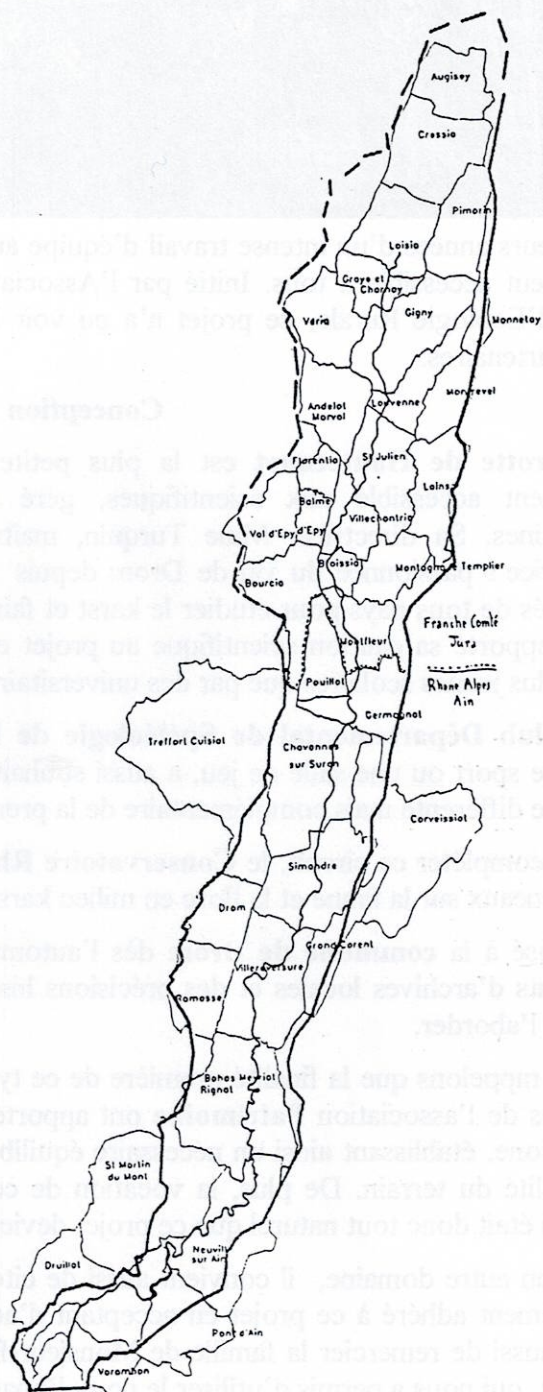
Les actions inscrites au contrat sont classées en trois volets :

A : reconquérir et préserver la qualité de l'eau (36 838 000 F. H.T.)

B : préserver et valoriser la rivière et les milieux aquatiques (15 092 000 F. H.T.)

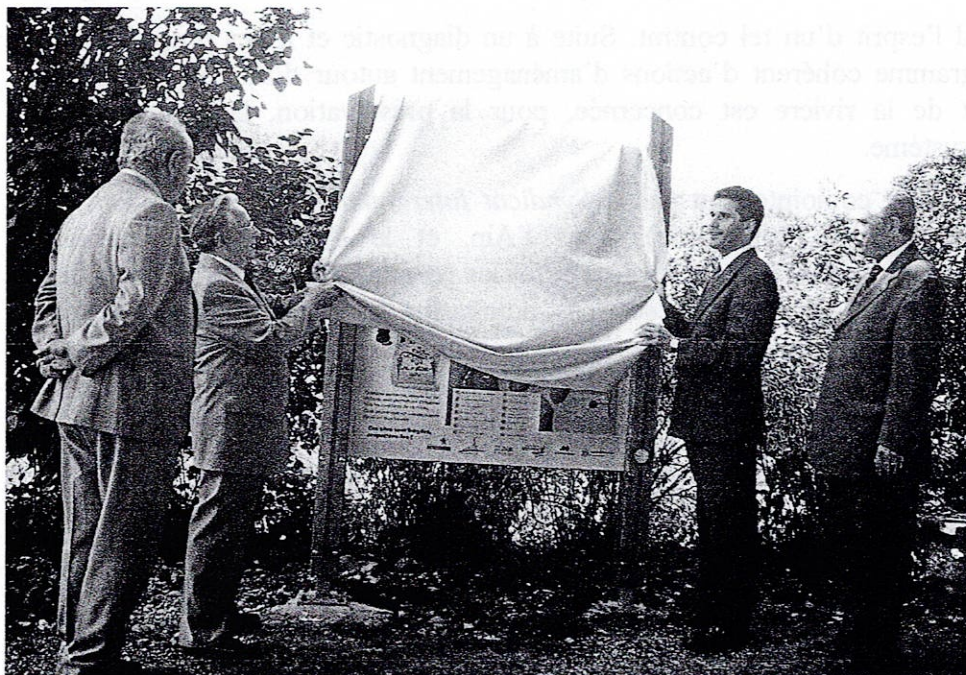
C : Entretien et gérer la rivière (2 847 000 F. T.T.C.)

Drom est directement concerné par le volet A1 « Construire ou améliorer les installations d'assainissement domestique et agroalimentaire ». Le chantier d'assainissement en cours avait tout intérêt à attendre la mise en route de ce contrat pour bénéficier d'aides supplémentaires. La première tranche de travaux, effectuée pendant cette année 2000, était programmée pour un montant total de 4 637 000 F. T.T.C. ; grâce à ce contrat, le Conseil Régional a déjà apporté une subvention supplémentaire de 303 750 F.



SENTIER KARSTIQUE

Après deux années de silence , le sentier karstique est enfin installé : il a été inauguré le 29 juin par Marc Burg, le nouveau secrétaire général de la préfecture.



Plusieurs années d'un intense travail d'équipe auront été nécessaires pour concevoir cette réalisation qui se veut accessible à tous. Initié par l'Association Touristique du Revermont dans le cadre de sa Charte d'Ecologie Rurale, ce projet n'a pu voir le jour qu'au prix d'une étroite collaboration entre divers partenaires.

Conception et réalisation

La **grotte de Hautecourt** est la plus petite réserve naturelle de France, c'est un sanctuaire uniquement accessible aux scientifiques, géré par le Laboratoire d'Hydrobiologie et Ecologie Souterraines. Sa directrice, Mme Turquin, maître de conférence à l'université Lyon I, est une «utilisatrice» passionnée du val de Drom depuis 1969. Elle y a déjà fait venir plus de 960 étudiants spécialisés de tous pays pour étudier le karst et faire encore avancer les connaissances sur ce sujet. Elle a donc apporté sa caution scientifique au projet en créant un outil pédagogique abordable aussi bien par les plus jeunes scolaires que par des universitaires de haut niveau.

Le **Club Départemental de Spéléologie de l'Ain**, pour qui le milieu karstique est comme un terrain de sport ou une salle de jeu, a aussi souhaité participer à ce projet, en lui apportant une touche technique différente mais complémentaire de la première intervention scientifique.

Pour compléter ce circuit, le **Conservatoire Rhône Alpes des Espaces Naturels** a tenu à y inclure trois panneaux sur la faune et la flore en milieu karstique.

Proposé à la **commune de Drom** dès l'automne 96, le projet obtenait un accord en mai 97. Des documents d'archives locales et des précisions historiques venaient alors encore enrichir le sujet et la façon de l'aborder.

Enfin, rappelons que la finalité première de ce type d'équipement est d'être accessible à tous. Là, les bénévoles de l'association **Patrimoine** ont apporté un regard encore différent : celui du profane et de l'autochtone, établissant ainsi un nécessaire équilibre entre la rigueur cartésienne des scientifiques . . . et la réalité du terrain. De plus, la vocation de cette association est de valoriser le patrimoine de la vallée ; il était donc tout naturel que ce projet devienne le leur.

Dans un autre domaine, il convient aussi de citer la commune de Ramasse et un particulier qui ont spontanément adhéré à ce projet en acceptant d'accueillir des panneaux sur leurs terrains. Nous nous devons aussi de remercier la famille de Monsieur Hector Caillat, notre historien local promu guide sur ce circuit, qui nous a permis d'utiliser le nom, l'image et la notoriété de son illustre ancêtre.

Financement et mise en place

Les divers financements obtenus proviennent du ministère de l'Environnement (Charte d'Ecologie Rurale) par le biais de la **DIREN** (Direction Régionale de l'Environnement), de la **Région Rhône Alpes**, (site d'intérêt régional), du **Département de l'Ain** (contrat environnement : sentier de découverte) et de l'**Association Touristique du Revermont** (programme de Développement Touristique). La commune n'a eu à sa charge que la fourniture du ciment et le vin d'honneur de l'inauguration. Quant à l'aménagement des sites et la mise en place des panneaux, c'est encore l'association **Patrimoine** qui s'en est chargée en apportant près de 500 heures de travail au printemps 2000, en débroussaillage, terrassement, maçonnerie et ferronnerie.

Des opportunités saisies

Les réhabilitations du lavoir et de l'entrée du tunnel, en 1994, n'avaient pu être réalisées que grâce aux crédits obtenus dans le cadre de la Charte du Revermont. Dans le même esprit, le sentier karstique est un peu aujourd'hui la continuité de ces premiers travaux. Si les contraintes de notre environnement karstique sont bien intégrées dans la gestion de la commune, avec la réalisation du canal, puis de l'assainissement collectif, ses atouts sont désormais valorisés au moindre coût.

Il reste encore à terminer la signalétique de ce circuit touristique et à réaliser le petit livret d'accompagnement qui le complétera.

ENDURO DES BUIS

L'Union Motocycliste de l'Ain, créée en 1927 à Bourg-en-Bresse, représente le sport motocycliste sur la région de la Bresse et du Revermont.

En organisant des épreuves reconnues au niveau national, l'UMA a aidé diverses disciplines motocyclistes. Elle a créé :

- En 1952 : La course de Côtes de Treffort et la course de vitesse de Bourg-en-Bresse
- En 1957 : le circuit du printemps, devenu plus tard le rallye de l'Ain
- En 1959 : le moto-cross de Treffort
- En 1972 : une école de pilotage cadets et juniors
- En 1986 : une course de quad avec l'union motocycliste de Pont-de-Vaux
- En 1999 : une course super-motard au parc des expositions de Bourg-en-Bresse

Cette année L'UMA va encore innover en mettant en place la première épreuve de l'Enduro des Buis. Les motos qui doivent être conformes à la réglementation prendront le départ le dimanche 25 mars 2001 à 9 heures à Ceyzériat pour un parcours d'environ 90 Km sur les chemins et sentiers de plusieurs communes (Jasseron, Meillonas, Treffort, Simandre-sur-Suran, Corveissiat, Grand-Corent, Drom, Ramasse).

Les liaisons se feront en respectant une moyenne imposée. Une épreuve spéciale chronométrée aura lieu à Ramasse au lieu-dit "la Montagne".

Le village de Drom ne sera pas traversé par cette épreuve mais un parcours technique aura lieu dans l'ancienne carrière de Vers-Fay.

Cette épreuve comptera pour le championnat d'Alsace, Bourgogne, Franche-Comté, Dauphiné, Savoie et Lyonnais et également pour le trophée de France de l'enduro à l'ancienne.



CARTE SCOLAIRE

Il est rappelé que les parents, désireux de mettre à l'école publique leurs enfants en âge de scolarité, doivent procéder à cette **inscription à la mairie de leur résidence**. C'est le maire qui informe le directeur de l'école de cette décision. Le choix du niveau est une affaire pédagogique, traitée par le personnel enseignant.

En aucun cas, il ne peut y avoir une inscription directe dans une commune extérieure sans l'**accord préalable du maire** du lieu de résidence. Il y a des possibilités de dérogation, mais ces cas particuliers sont jugés et arbitrés par Monsieur le Préfet.

ACCUEIL DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE

A Drom, ni la commune, ni une association de parents ne sont en mesure actuellement de proposer les prestations d'une garderie ou d'une cantine scolaire. Par contre, plusieurs assistantes maternelles proposent leurs services dans des conditions équivalentes : la prise en charge des enfants peut se faire le matin et le soir (avant et après l'école) et pendant la pause de midi avec un repas familial assuré. Du point de vue financier, il est constaté que les tarifs des « nounous » sont voisins de ceux pratiqués dans les cantines ou garderies ; de plus, pour les enfants de moins de 7 ans, le recours à ce mode de garde ouvre droit au versement de l'A.F.E.A.M.A. (*Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée*), prestation non soumise à des conditions de revenus. Cette prestation est versée par la Caisse d'Allocation Familiale ou de Mutualité Sociale Agricole dont dépendent les parents (les caisses assument aussi les cotisations sociales du salaire de l'assistante maternelle). Le coût restant à la charge des familles est ensuite générateur d'une réduction d'impôt. Avec une école sur place et de tels dispositifs pour l'accueil extra-scolaire, l'ambiance familiale est ainsi préservée pour le jeune enfant qui aura encore bien des années devant lui pour goûter aux déplacements quotidiens et aux structures d'accueil en collectivité.

Le 11 Novembre 2000 . . . VU PAR LES ECOLIERS DE DROM

On ne le regardait presque jamais. Sur la place Gaillard, à Drom, le monument aux morts était sans vie. Ce soir-là, on ne le voyait carrément plus lorsque, dans le brouillard, ils sont un à un apparus, se détachant lentement de sa masse de pierre. Ni gens, ni fantômes. Juste des apparences en manteaux bleu horizon, dans leurs pantalons rouge sang d'août 1914.

A l'heure où le village s'endort, les soldats quittent leur monument. Ils avaient tous été mortellement blessés entre 14 et 18. Le cortège brinquebalant se regroupe près de l'église. Voilà plus de 80 ans qu'ils étaient tous morts et, aujourd'hui, ils voulaient en avoir le cœur net : savoir s'ils avaient fait la guerre pour que cela en vaille la peine, pour qu'ils ne soient pas morts pour rien.

Ils font ensemble le tour du village où ils ont vécu. Certaines maisons ont bien changé. Ils s'arrêtent devant une maison qu'ils ne connaissent pas. Sur son toit, une sorte de râteau est accroché à la cheminée. Ils sont attirés par une étrange lumière bleue qui éclaire la fenêtre. Ils s'approchent. L'un d'eux dit : "Qu'est-ce que c'est que cette boîte à images ? La société a fait de drôles de progrès ! Regardez : on dirait de belles cartes postales en couleurs, qui bougent et qui parlent !" Ils voient une fillette et sa grand-mère, les yeux fixés sur la boîte.

Tout à coup, ils entendent la guerre qui, elle, n'est pas morte. Une voix sort de la boîte à images, dont on saisit quelques phrases : 6 morts en Israël . . . affrontements sur la bande de Gaza . . . 8 morts à Abidjan . . . Un des soldats du groupe dit : "Pas possible qu'on soit mort depuis si longtemps et qu'on n'ait pas avancé !!!"

Soudain, à travers la fenêtre, on entend la voix de la petite fille qui dit : "Mémé ! Zappe la guerre à la fin ! Y'a mieux à voir : y'a un film sur la 2."

Les pauvres soldats, déprimés, fuient cette maison. Ils sont sûrs, à présent, que leur guerre n'a pas servi de leçon. Ils s'en retournent dans le monument.

Chloée, Laëtitia, Antoine, Nicolas, Théodore et Thomas.

Inspiré du roman "Zappe la guerre" de Pef.

LES POLY TECHNICIENS

Avec le Sou des Ecoles, mais aussi la Communauté de Communes, les élèves de Drom acquièrent des connaissances dans une multitude de domaines, en plus du programme scolaire : sport, culture, arts, société, création et civisme. Cette année, ils nous racontent eux-mêmes quelques facettes de leurs activités pluridisciplinaires.

L'école, c'est cool. Surtout quand des sorties de ski et d'escalade sont organisées. A l'escalade, on a appris les nœuds indispensables et on a fait toutes sortes de jeux en grim pant. On s'est surtout entraîné à « assurer » les copains : il ne s'agit pas de rêver quand son équipier est sur la falaise, sinon . . . patatrac ! Il s'écrase et c'est la catastrophe ! Interrogez Laëtitia : elle pourrait vous raconter la frayeur qu'elle a eue, lorsqu'elle a senti que la corde avait trop de mou.

L'hiver dernier, on a passé deux longues journées à la neige ; nous, on adore le ski de piste !

On utilise beaucoup l'ordinateur ; j'aime bien quand on surfe sur le Net à la recherche d'informations et quand on lit notre courrier personnel. C'est super de savoir qu'on pense à nous ! Quelqu'un de sympa nous envoie régulièrement des « Smileys » ; maintenant, on en connaît plein !

(Tournez la page sur la droite pour deviner l'humeur de ces petits personnages typographiques)

:-(:-) :-D :-') :-O :-'(:-#

En mars 2000, nous avons participé à l'opération « Et si on s'la jouait fraternel ? ». Cela nous a donné l'occasion de produire des textes et des dessins sur l'amitié, la paix, l'amour . . . Tous nos travaux avaient été exposés à la poste de Ceyzériat, puis à la maison de retraite de Jasseron.. A présent, on travaille d'arrache-pied pour le salon du livre, à Châtillon sur Chalaronne, et pour une expo d'arts plastiques à Ceyzériat.

On a un projet GEANT en musique. Pour mieux s'imprégner des rythmes, on est allé voir plusieurs spectacles très différents : Gil Chovet et ses chansons recyclables, Max Vanderworst et ses instruments lizzaroides, Pépino le petit tzigane, des chants et percussions d'Afrique, Gaspard, équilibriste et jongleur, etc.

C'est génial toutes les activités musicales que l'on peut pratiquer parce qu'on est peu nombreux ! En classe, on a pas mal d'instruments faits par Alex, et d'autres de notre imagination. On nous nomme ceux qui font fureur, lors du spectacle du 6 juin, quand on était Les Tambours du Dromx, avec le vélo-sonnette, le carillon, l'improvisarium, les bidons, le tambour (. . . de machine à laver), etc. En février, on va donner un grand concert avec « Les Percussions de Treffort » et un autre groupe de jeunes. C'est Alain Goudard qui va tous nous diriger. On a déjà rencontré les handicapés de Treffort au cours d'une répétition : ils ont vraiment le rythme dans la peau. Vivement les 8 et 9 février , qu'on soit avec eux sur scène !



Chloé

Nicolas

Laëtitia

Thomas

Théodore

Antoine

POESIE

Comme beaucoup d'entre nous, nos écoliers ont étudié des poèmes de Jacques Prévert. Ils se sont intéressés à son histoire, son sens de l'humour et sa recherche de rimes . . . puis ils se sont essayés à ces techniques ! Nous n'avons pu résister au plaisir de vous livrer quelques extraits de leurs œuvres.

Un beau carnage !

C'était un chat sauvage
Qui vit un beau moineau
Traînant dans les parages.
Soudain, le bel oiseau
S'échappa du feuillage,
Partit vers le château.



Ensuite, le chat sauvage
Attrapa le moineau,
Le mangea au plus tôt ;
Ce fut un beau
carnage !

Chloé

Le caméléon mange une bestiole

Le gros caméléon
Est vraiment très bizarre.
Il est aussi grognon
Et, c'est extrêmement rare,
Il s'endort en ronflant.
Le gros caméléon
A vu une bestiole.
Il court comme un champion
Il lance sa langue qui colle.
Il attrape la bestiole
Et s'en va à quatre pattes
En mangeant le mille-pattes.



Thomas

La vieille chauve-souris.

La très vieille chauve-souris,
Comme tout le monde le sait,
Va chasser dans la nuit
Parce qu'elle voudrait manger,
Car c'est dix heures et demie.
Elle s'attaque au criquet ;
Sans faire le moindre bruit,
Elle l'emporte dans sa grotte.
Elle a grand appétit :
Le criquet meurt . . . et crotte !

Nicolas

Les animaux ont des ennuis

Le pauvre ouistiti
N'a pas de chance d'être petit.
On a coupé le cou
De la girafe zoulou.
La souris a des soucis,
La bestiole, ça la désole,
Mais tous les poulains sont des nains.
Même le lapin,
Même le babouin.
Ils font petit, dans le ciel gris.
Laissez les cloportes en liberté,
Laissez les girafes courater,
Laissez grandir les araignées,
Qui veulent sortir la journée ;
Laissez le serpent rétrécir si ça lui fait plaisir !
Laissez le tapir aller et revenir.



Laetitia

Les animaux ont des ennuis

La pauvre grenouille saute de partout.
On a mangé le saumon qui nageait dans le Verdon
Mais tous les poissons savent nager,
Même le goujon,
Même le cochon :
Il est le plus rond de tous les ballons.
Laissez nager les funambules,
Laissez voler les somnambules,
Laissez courir les libellules.



Théodore

Quant à Antoine, c'était un peu trop tôt pour lui : il lui manque encore quelques mois ; alors il vous a livré un dessin.



PROMOTIONS CHEZ LES POMPIERS

Dans le CPI de Drom, chez nos pompiers :

- Les sapeurs 2^{ème} classe Bernard Larruat,
et Christian Bonnet,
sont tous les deux nommés caporaux à compter du 1/12/2000.
- Les sapeurs 2^{ème} classe Michel Guillot,
Eric Bonnet,
et Xavier Poncet,
sont nommés sapeurs 1^{ère} classe à compter du 1/12/2000.

Toutes nos félicitations aux nouveaux promus.

Par ailleurs, François-Xavier Mocquet et Josselin Jagu viennent d'obtenir leur attestation de formation aux premiers secours.



MEILLEUR OUVRIER DE FRANCE

C'est avec un grand plaisir, mêlé de fierté, que nous avons appris la récente et prestigieuse distinction décernée à notre concitoyenne Christine Brochier.

Dans son métier de fourreur, le titre du meilleur ouvrier de France lui a été attribué.

Pour cette récompense très rare, le Dromadaire lui adresse tous ses compliments et ses plus chaleureuses félicitations.



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Président : Bernard Larruat
Vice-Présid. : Martine Vicard
Secrétaire : Xavier Poncet
Trésorier : Daniel Brochier

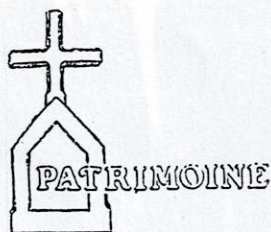


SOU DES ECOLES

Présidente : Isabelle Poncet
Secrétaire : Françoise Mino Vercellio
Trésorier : Luc Chapman
Trésorière-Adj : Mercier Catherine

CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Marcel Raffin
Vice-Présid : Michel Fouillet
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Paul Bonnet

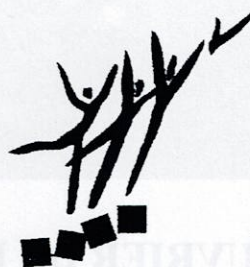


PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : J-Cl. Massard
Trésorière : Martine Bonnet

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M. Thérèse Genin
Vice-Présid. : Michel Piatti
Secrétaire : Céline Genin
Secrét.-Adj. : Jean-Claude Massard
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj : Margaret Steel



COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Sylvie Folliat
Vice-Présid. : Margaret Steel
Secrétaire : Nicole Fouillet
Trésorière : M. Thérèse Corretel

ASSOCIATION REVERMONTAISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIKES ANCIENNES

Président : Alain Berry
Trésorier : Yves Guillemot
Trésorier adj. : Bertrand Carrier
Vice-Présid. : Daniel Breynat
Serge Guillet
Secrétaire : André Gallet
Trésorier adj. : Bertrand Carrier
Secrétaire adj. : François Vanaret
Chargé de mission : René Aviet



10 ANS DEJA

BON ANNIVERSAIRE, LA G.V. DE DROM . . . Nous sommes dans la dixième année et, après 350 heures de gym et quelques litres de sueur, nous avons dix ans de plus.

Dix ans de rires et de soucis qui se traduisent par des rides, des cernes, la peau flasque, froissée comme un vieux chiffon, le cou flétri comme un dindon.

Chaque année, nous trouvons un peu plus de cheveux gris poussant comme des orties dans un massif de fleurs. Tous les ans, il faut éloigner un peu plus le journal jusqu'à ce que les bras soient, hélas, trop courts.

La gym ne peut pas lutter contre ces outrages du temps.

MAIS, PAR CONTRE . . .

Nous, qui sommes présents chaque mardi soir sous la conduite de Marie-Christine, nous avons la souplesse d'un roseau, la légèreté d'un papillon, la grâce d'une libellule, le ventre plat comme une tablette de chocolat, les fesses comme des brugnons . . .

Le maintien de Claudia Schiffer, le tonus de Janie Longo, la force et la maîtrise de David Douillet, l'énergie et le sens de l'humour d'un enfant de dix ans !



ARCMA

L'ARCMA crée en 1993 et ses 25 membres ont vécu une année chargée avec l'organisation et la participation à diverses manifestations. Si la bourse d'échange de Drom est devenue incontournable pour les amateurs de vieilles mécaniques, il n'en est pas de même pour la Montée Historique des Esses de Treffort dont la première édition a vu le jour cette année. Temps estival, participants et spectateurs nombreux ont profité des coteaux du Revermont pendant toute cette journée qui fut une réussite totale.

Cette année: le thème de l'exposition de la septième édition de la bourse d'échange faisait la part belle aux automobiles avec ses sportives à moteur Renault. Alpine, Matra, Marcadier, Gordini et autres rivalisaient d'élégance au milieu de la petite cour du groupe scolaire. Toutefois, personne n'était oublié car, comme à l'accoutumée, on pouvait admirer aussi engins agricoles et motocyclettes. Une quarantaine d'exposants assurait la réussite de la bourse et un heureux veinard gagna la Renault 10 qui constituait le premier prix de la souscription.

Le 3 décembre, les membres du club purent s'émerveiller devant les superbes automobiles du Musée de la collection Schlumpf et les machines du Musée du Chemin de Fer, à l'occasion de sa sortie d'automne à Mulhouse.

Calendrier 2001

- 29 avril : BOURSE/EXPO à Drom
- Août: manifestation à Meillonas
- Octobre/novembre : Sortie de fin d'année





Nous avons débuté l'an 2000 avec le rappel de tous les administrateurs de la commune depuis 1888. En entrant dans ce XXI^{ème} siècle, nous poussons un peu plus loin notre voyage dans le temps, pour aller jusqu'à la Révolution Française.

Mais la traversée du XIX^{ème} siècle devient chaotique, particulièrement avant la troisième république. Le parallèle, présentant la chronologie historique de notre pays, permet alors de mieux comprendre tous les changements et les répercussions de l'Histoire de la nation sur celle de la commune. Pour la période antérieure à 1831, et principalement les secousses de l'époque révolutionnaire, nous sommes efforcés d'interpréter au mieux les archives communales, départementales et paroissiales, recoupant leurs données avec d'autres sources. Il est toujours possible que des découvertes ultérieures permettent d'enrichir ce document et de rectifier des imprécisions.

Il convient aussi de corriger deux coquilles de notre numéro précédent. Tout d'abord, Alexandre Millerand a été président de la république de 1920 à 1924. Enfin, dans le conseil élu en mai 1912, il faut rajouter Auguste Jouvray, en 5^{ème} position dans l'ordre du tableau : il s'était perdu dans les méandres de l'informatique. Que les personnes concernées veuillent bien nous excuser !

Enfin, précisons que, avant la Révolution, c'est une assemblée de syndic qui gérait le village, son dernier dirigeant devait être **Pierre Caillat**, secondé par **Claude Malessard**.

FRANCE

DROM

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Louis XVI (1754-1793)
Etats Généraux (04.05.1789)
Assemblée Constituante
(20.06.1789)
Constitution des 03 et 04.09.1791
Assemblée Législative
(01.10.1791 - 21.09.1792)
Déchéance du Roi en 1792

PREMIERE REPUBLIQUE Proclamation le 22.09.1792

Convention Nationale
(22.09.1792 – 26.10.1795)

Directoire Exécutif
(26.10.1795 – 15.12.1799)

Constitution des Nouvelles Municipalités (décret du 14.12.1789)

Le 1^{er} maire de Drom est **Antoine Caillat**, probablement nommé le 05.03.1790.

Claude Benoit Gaillard, officier public (nommé le 13.11.1791 ?)

Pierre Caillat officier municipal

Claude Joseph Jouvray (élu le 02.12.1792)

Constitution du 24.06.1793

Jean Claude Jouvray (nommé le 10 brumaire an III : 31.10.1794)
(**Pierre Caillat** est secrétaire greffier)

Constitution du 5 fructidor an III (22.08.1795)

Chaque canton est administré par une "municipalité de canton", ou assemblée d'agents municipaux ; chaque commune désigne son agent et un adjoint (les réunions se tiennent au chef-lieu, à Ceyzériat pour Drom)

Jean Antoine Jouvray est agent municipal, vers floréal an IV (avril-mai 1796), puis **Claude Benoit Gaillard**, officier vers floréal an V (avril-mai 1797), **Claude Benoit Caillat**, agent vers floréal an VI (avril-mai 1798) et **Borron**, adjoint vers floréal an VII (avril-mai 1799).

Constitution du 22 frimaire an VIII (15.12.1799)

Réorganisation des municipalités communales

Coup d'Etat le 18 Brumaire
An VIII

Claude Benoit Gaillard est nommé maire le 4 messidor an VIII (23.06.1800) et
Claude Joseph Jouvray adjoint.

Senatus – Consulte organique du 16 thermidor An X (04.08.1802)

Senatus – Consulte 28 floréal An XII (17.05.1804)

CONSULAT

(15.12.1799 – 18.05.1804)

Bonaparte 1^{er} Consul

PREMIER EMPIRE

Napoléon 1^{er}

(18.05.1804 – 06.04.1814)

PREMIERE RESTAURATION

Louis XVIII

(06.04.1814 – 20.03.1815)

LES CENT JOURS

Napoléon 1^{er}

(20.03.1815 – 22.06.1815)

DEUXIEME RESTAURATION

(22.06.1815 – 30.07.1830)

Louis XVIII (1815 – 1824)

Charte Constitutionnelle du 04.06.1814

Acte additionnel 22.04.1815

Avril 1820 : **Pierre Caillat** est maire en remplacement de **Claude Benoit Gaillard**, décédé le 16 mars

Charles X (1824 – 1830)

Septembre 1824 : **Pierre Caillat**, démissionnaire, est remplacé par son frère **Claude Benoit Caillat**.

03.06.1827 **Claude Caillat** (28 ans et 6 mois, fils de **Pierre**) est nommé maire en remplacement de son oncle décédé. Il prête serment *de fidélité au Roi, d'obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume.*

Officiers municipaux en date du 01.01.1828 : **Claude Caillat**, maire,

Claude Benoit Borron, adjoint

Joseph Marie Gaillard	Claude Jouvray	François Levacher
Antoine Gouilloux	Claude Gouilloux	Joseph Malessard
Jean Antoine Grandpierre	Jean Baptiste Guichard	Michel Jouvray
François Gouilloux		

30.01.1830 **Félix Jouvray** est nommé membre du conseil municipal en remplacement de **Michel Jouvray**, décédé

MONARCHIE DE JUILLET

Charte Constitutionnelle du 14.08.1830

Louis Philippe d'Orléans
(07.1830 – 24.02.1848)

Joseph Marie Gaillard est nommé adjoint en remplacement de **Claude Benoit Borron**, par arrêté du 30.09.1830

31.10.1831 **Joseph Marie Gaillard** est nommé maire en remplacement de **Claude Caillat**, démissionnaire (car il ne pouvait cumuler les fonctions de maire et d'instituteur)

08.12.1831 **Joseph Marie Gaillard**, maire ; **François Levacher**, adjoint

Claude Gouilloux	Joseph Caillat	Jean Baptiste Guichard
François Borron	Félix Jouvray	Joseph Malessard
François Gouilloux	Jean Baptiste Jouvray	

La moitié du conseil (10 élus) est désormais renouvelée tous les 3 ans

30.11.1834 Série 1840 Claude Gouilloud Jean Baptiste Guichard
Jean Gouilloud Malessard Joseph Cadet Malessard Joseph aîné
Joseph Marie Gaillard est nommé maire, **François Levacher**, adjoint

10.07.1837 Série 1843 Joseph Gaillard François Levacher
Joseph Caillat François Guillaoux Félix Jouvray
Joseph Marie Gaillard est nommé maire, **François Levacher**, adjoint

20.08.1840 Série 1846 Hippolyte Guillaoux Claude Guillaoux
Alexandre Grandpierre Claude Caillat Noël Guillaoux
Joseph Marie Gaillard est nommé maire, **François Levacher**, adjoint

06.08.1843 Série 1849 François Guillaoux François Levacher
Joseph Marie Gaillardet Félix Jouvray Joseph Malessard
Hippolyte Guillaoux est nommé maire le 30.09.1843, et **François Levacher**
adjoint

01.08.1846 Série 1852 Noël Guillaoux Hippolyte Guillaoux
Claude Guillaoux Alexandre Grandpierre François Guichard
Hippolyte Guillaoux est nommé maire le 24.10.1846, et **François Levacher**
adjoint

Révolution du 24.02.1848

DEUXIEME REPUBLIQUE

Assemblée Constituante
(04.05.1848 – 26.05.1849)
Président de la République

Général Cavaignac
(24.06 – 04.11.1848)
Assemblée Législative
(28.05.1849 – 02.12.1851)
Président de la République
Louis Napoléon Bonaparte
(10.12.1848 – 02.12.1852)

21.05.1848 (élection du 07.05.1848)
Hippolyte Guillaoux, maire, **François Guillaoux**, adjoint
Félix Jouvray Jean François Gaillard Jean Baptiste Gaillard
Noël Guillaoux François Guichard Alexandre Grandpierre
César Auguste Gaillard François Levacher

14.08.1848 (élection du 30.07.1848)
Félix Jouvray César Auguste Gaillard François Guillaoux
Jean Baptiste Caillat Noël Guillaoux Alexandre Grandpierre
Jean François Gaillard Jean François Guichard Hippolyte Guillaoux
François Levacher

Constitution du 04.11.1848

Constitution du 14.01.1852

Coup d'Etat du 02.12.1851

DEUXIEME EMPIRE

Le 24.04.1852, maire, adjoint et conseillers prêtent serment *d'obéissance à la Constitution et de fidélité au président.*

Par arrêté préfectoral du 17.07.1852, **Hippolyte Guillaoux** est nommé maire et **François Guillaoux** adjoint (ils prêtent serment le 25.07.1852)

24.09.1852 (élection du 19.07.1852) Hippolyte Guillaoux
Noël Guillaoux François Guillaoux Jean Baptiste Caillat
César Auguste Gaillard Félix Jouvray Jean François Guichard
Alexandre Grandpierre François Levacher Jean François Gaillard

Napoléon III
(02.12.1852 – 04.09.1870)

Le 04.03.1853, maire, adjoint et conseillers prêtent serment *d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'empereur.*

07.10.1853 **César Auguste Gaillard** est nommé adjoint

10.06.1855 **Hippolyte Guillaoux** est nommé maire
et **César Auguste Gaillard** adjoint

15.07.1855 J. François Guichard J. Baptiste Guichard
Alexandre Grandpierre Félix Jouvray César Auguste Gaillard
Jean Baptiste Caillat Jean François Gaillard Hippolyte Jouvray
François Levacher Noël Guillaoux

(On remarquera que le maire ne fait pas partie de la liste des élus . . .)

04.08.1860, **Hippolyte Guillaoux** est nommé maire
et **Hippolyte Jouvray** adjoint.

19.08.1860 François Berthouzat Hippolyte Jouvray
Jean François Guichard Jean François Fenet Auguste Jouvray
Claude Masson Alexandre Grandpierre J. François Gaillard
César Auguste Gaillard François Larruat

23.07.1865	Hippolyte Guillaux	Alexandre Grandpierre
César Auguste Gaillard	François Fenet	François Berthouzat
Jean François Guichard	Hippolyte Jouvray	Joseph Marie Corretel
Auguste Jouvray	Claude Masson	

26.08.1865, **Hippolyte Guillaux** est nommé maire et **Hippolyte Jouvray**, adjoint.

01.09.1870 (élections des 07 et 14.08.1870)

François Berthouzat	Hippolyte Carrier	Hippolyte Guillaux
Jules Malessard	Xavier Jouvray	Claude Jouvray
Auguste Gaillard	Alexandre Grandpierre	Jean Baptiste Borron
Jean Baptiste Larruat		

Hippolyte Guillaux est nommé maire par arrêté du 26.08.1870.

Révolution du 04.09.1870

TROISIEME REPUBLIQUE

Défense Nationale

Léon Gambetta

Assemblée Nationale

(08.02.1871 – 08.03.1876)

Présidents de la République

Adolphe Thiers

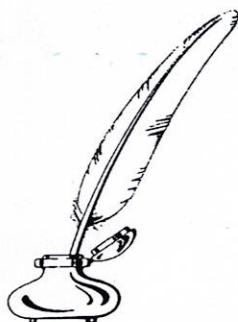
(17.02.1871 – 24.05.1873)

Mac-Mahon

(24.05.1873 – 30.01.1879)

Jules Grévy

(30.01.1879 – 03.12.1887)



11.10.1870 **Hippolyte Guillaux** et **François Berthouzat** sont élus maire et adjoint par le conseil municipal

Constitution provisoire des 17.02 – 31.08.1871

07.05.1871 **Hippolyte Guillaux**, maire et **Xavier Jouvray**, adjoint

Claude Jouvray	Jules Malessard	Jean Baptiste Borron
Jean Baptiste Larruat	François Berthouzat	Hippolyte Carrier
César Auguste Gaillard	Alexandre Grandpierre	

24.12.1871 Hippolyte Guillaux démissionne, François Berthouzat est élu maire mais n'accepte pas sa nomination. **César Auguste Gaillard** est élu maire le 25.12.1871

10.02.1874 Un arrêté préfectoral nomme **César Auguste Gaillard** maire, et **Xavier Jouvray** adjoint

13.12.1874	Xavier Jouvray	Jules Malessard
Jean Baptiste Borron	César Corretel	Claude Jouvray
César Auguste Gaillard	François Berthouzat	Hippolyte Carrier
Jean Baptiste Larruat	François Mollon	

Constitution du 25.02.1875

18.06.1876 César Auguste Gaillard démissionne et **Xavier Jouvray** assure la fonction de maire, par autorisation préfectorale du 13.07.1876

08.10.1876 à 6 H du matin **Jules Malessard** et **César Corretel** sont élus maire et adjoint

21.01.1878 **Hippolyte Guillaux**, maire et **Xavier Jouvray**, adjoint

César Corretel	Jean Baptiste Larruat	Jules Malessard
Jean Baptiste Borron	Claude Jouvray	François Berthouzat
François Mollon	Auguste Larruat	

23.01.1881 **Hippolyte Guillaux**, maire
(pas de compte rendu d'élection du maire et de l'adjoint... !)

Xavier Jouvray	Jean Baptiste Larruat	Auguste Larruat
Claude Jouvray	Jean Baptiste Borron	César Corretel
Jules Malessard	François Mollon	François Berthouzat

18.05.1884 **Hippolyte Guillaux**, maire et **Auguste Larruat**, adjoint

François Mollon	Xavier Journay	Jean Baptiste Borron
Auguste Carrier	César Corretel	Albert Gaillard
Jean Baptiste Larruat	Jules Malessard	

18.04.1886 : François Guillot Joseph Marie Corne
(élection partielle suite au décès du maire ; la place de Jules Malessard est aussi à pourvoir)

25.04.1886 **Albert Gaillard** est élu maire

